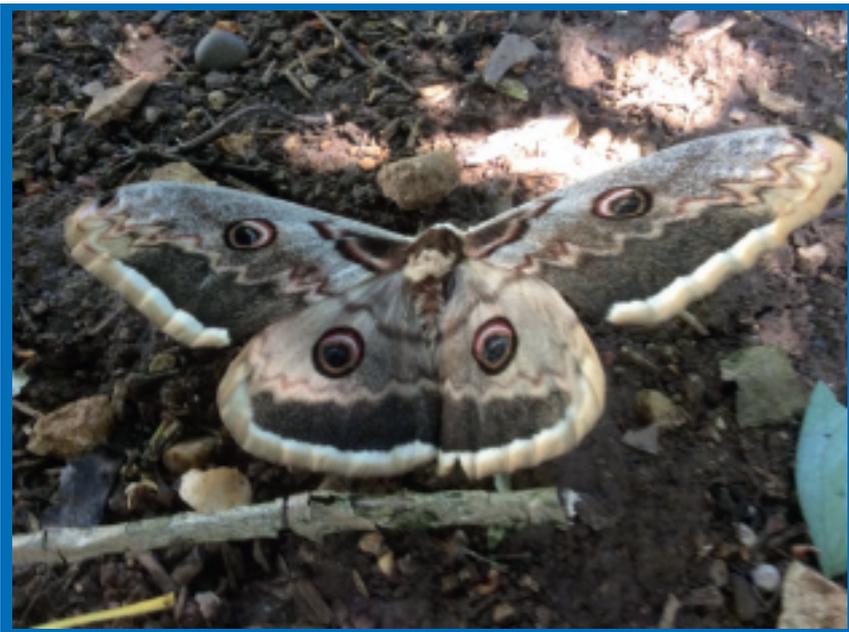


# Bulletin municipal - Carayac



- Ce **neuvième** numéro du bulletin municipal de la commune de Carayac, au fil d'articles synthétiques, met l'accent sur quelques aspects du bien commun.

L'équipe municipale.

Le **grand paon de nuit**, autrement dit le **Saturnia pyri** des entomologistes a 15 cm d'envergure. Cela fait de lui le plus grand des papillons européens et par ailleurs ses 4 ailes portent des "ocelles" sortes d'yeux rappelant l'ornementation des plumes de la queue des paons. (photographie de Pierre Froment)

## Editorial !

Site internet de l'intercommunalité du "Grand Figeac" :  
<http://www.grand-figeac.fr>

Le pire dans la situation actuelle du pays seraient la "servitude volontaire" et l'apathie politique qui risquent de taire la parole des citoyens laissant la place aux individualismes, aux égoïsmes ... et parfois à une forme de découragement !

L'élection de 2020 sera l'occasion de renouveler le conseil municipal avec une nouvelle équipe qui devra gérer le quotidien d'une petite commune et la représenter dans l'intercommunalité du "Grand Figeac" (**92 communes et 45 066 habitants**). Dans cet ensemble la commune de Carayac est incluse dans le "**secteur sud**" autour de Cajarc regroupant **17 communes et 3 856 habitants**. Le maire de la commune est donc "conseiller communautaire" et participe chaque mois au "conseil communautaire". Pour le secteur sud les maires de **St Sulpice, Montbrun et Cajarc sont membres du bureau** de l'intercommunalité.

Les conseillers communautaires participent également à différentes commissions :

- Agriculture, aménagement • Bâtiment • Enfance, éclairage, environnement
- Finances • Habitat • Jeunesse • Patrimoine, patrimoine rural
- Scolaire • Urbanisme

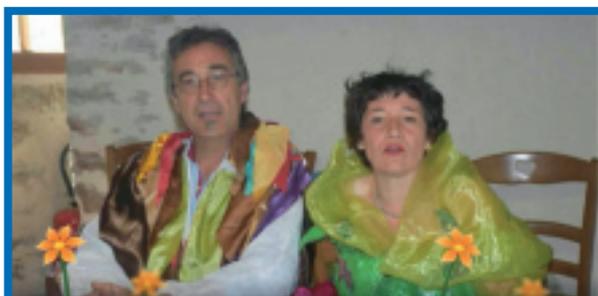
## Information

- La Maison Commune Emploi Formation (MCEF) de Figeac diffuse aux mairies son bulletin d'information. Vous pouvez retrouver l'ensemble de ces éléments sur le site de la MCEF à l'adresse suivante :

[http://www.ville-figeac.fr/Emploi%20formation/emploi\\_formation\\_intro.htm](http://www.ville-figeac.fr/Emploi%20formation/emploi_formation_intro.htm)

## Carnet blanc

Le 7 mai **Isabelle Merault** s'est mariée avec **Jean Pierre Pfenninger**, maire de la commune de Carayac.



### Spécial elections

Au mois de **Novembre** nous publierons un "bulletin spécial" consacré aux élections municipales de 2020 et aux enjeux pour notre commune de Carayac.

### Erratum

Dans le dernier bulletin municipal (numéro 8) il y a une erreur dans l'encart concernant la **canicule**. **En France c'est celle de 2003 qui fût fatale à de nombreuses personnes** et non celle de 2007.

Mairie - Le Bourg - Carayac  
**Mél :**

[mairiecarayac@wanadoo.fr](mailto:mairiecarayac@wanadoo.fr)

**Tél :** 05.65.40.73.93

**Permanences :**

**Mardi de 8h à 13h et 14h à 16h.**



## Méchoui 2018 ...



# Attention ... Plathelminthes !

• Nous avons parlé dans ce bulletin municipal de la pyrale du buis ou bien des tiques. Tout le monde connaît les guêpes, frelons (dont l'espèce invasive "frelon asiatique") ainsi que les aoûtats.

• Nous connaissons moins les "**Plathelminthes terrestres**" qui représentent un danger pour les plantes en pots, les jardins et les potagers. Les plathelminthes sont des vers plats originaires de l'hémisphère sud, souvent de grande taille et qui dévorent en particulier les lombrics. Sept espèces ont été trouvées en France. Toutes ces espèces sont des **invasives**, c'est-à-dire qu'elles prolifèrent sans contrôle et mettent en danger la **biodiversité** locale. Toutes ces espèces sont des **prédateurs**, c'est à dire qu'elles mangent d'autres animaux, en particulier les vers de terre (lombrics), mais aussi d'autres petits animaux du sol (escargots, limaces).

• L'espèce repérée à ce jour dans le département du Lot est de la famille des "**Bipalium**" regroupant trois sous-espèces différentes. Ce sont des espèces provenant d'Asie du sud. Ils ont une tête plate en marteau et un corps très long, jusque 20 ou même 40 cm. La reproduction se fait par **scissiparité**. Généralement, un Plathelminthe terrestre est allongé, plat, d'aspect lisse, un peu gluant. Il n'a pas de pattes, pas d'anneaux, pas d'yeux et de bouche visibles. Il ne bouge pas très vite.

• **Science participative** : Si vous rencontrez ces "vers", il faut les manier avec précaution ... prévoir des gants. Il faut alors :

- Récolter le ver avec beaucoup de soin (ne pas l'écraser, le casser),
- Tenir le ver avec les doigts n'est pas une bonne idée. Prenez-le en passant dessous une allumette ou un batonnet.
- Le mettre dans une boîte fermée avec un peu de papier absorbant humide, **mais pas d'eau**. Pas une boîte trop petite, sinon vous allez abîmer le ver en passant l'ouverture. L'idéal est une boîte en plastique ou un bocal en plastique avec un bon couvercle. La boîte doit être bien fermée pour garder l'humidité - ne faites pas des trous dans le couvercle. Garder la boîte au frais (cave, pièce fraîche, votre jardin à l'ombre, bas du réfrigérateur) **mais ne pas congeler**.

Envoyer ensuite un mail à [justine@mnhn.fr](mailto:justine@mnhn.fr)  
(avec vos coordonnées et une photo du ver)  
**qui vous indiquera la marche à suivre.**

Cette adresse mail est celle du professeur **Jean-Lou Justine** directeur-adjoint de l'unité de recherche **ISYEB** (Institut de Systématique, Évolution, Biodiversité) liée au CNRS (Centre National de la Recherche Scientifique), au MNHN (Muséum National d'Histoire Naturelle), à l'EPHE (Ecole Pratique des Hautes Etudes) et à l'UPMC (Université Pierre et Marie Curie).

Pour distinguer les différentes espèces, avoir d'autres renseignements pratiques dont les cartes de propagation des espèces consulter le blog du professeur Justine à l'adresse <http://bit.ly/Plathelminthe> dont nous avons extrait les deux photographies qui illustrent cet article.



## Scissiparité

Certaines de ces espèces sont capables de se reproduire de manière asexuée, et il suffit donc d'un individu pour envahir un territoire.

Bipalium se reproduit en perdant un morceau de son corps de 2 cm de long qui va ensuite reconstituer un adulte. Bipalium se reproduit ainsi chaque semaine.

Ce bulletin (N° 9) est publié sous la responsabilité de l'équipe municipale. Le directeur de la publication est **Jean-Pierre Pfenninger**, maire de Carayac.

Les photographies et la rédaction (**sauf mention(s) contraire(s)**) ainsi que la mise en page sont assurées par **Bernard Bonnet** avec comme outil de composition le logiciel libre de publication assistée par ordinateur (PAO) :

Scribus 1.5.4



# HistoireS (7)

## 1851 (suite)

• "Dans le courant du mois de février un bateau, chargé de tabac, sombra à l'écluse des Masseries, commune de St Géry, avec tous ceux qui le montaient. Personne ne périt, mais les tabacs qu'on transportait au magasin de Cahors, où la livraison devait en être faite à la régie, furent singulièrement avariés. Leur classement fut abaissé dans une proportion notable, et dans un instant s'évanouit pour les propriétaires et les fermiers que le sinistre avait atteints, l'espoir de recueillir le juste prix de leurs travaux et de leurs soins (...) M. le Préfet a décidé que, par exception, des secours, dont le taux varie du cinquième à la moitié de la perte, suivant le plus ou moins d'aisance des ayant-droit, seraient accordés, par imputation sur le produit du centime de retenue, à ceux qui avaient subi le dommage". (extrait du "Courrier du Lot")

**Rappel :** La culture du tabac est attestée dans le Lot dès 1637. Le Lot fut un des départements pionniers de la culture du tabac, qui couvrait 2 058 hectares dès 1830 ; le monopole d'Etat ne lui a jamais permis de dépasser 2 700 hectares. Elle est restée liée aux petites exploitations et n'occupe dans chacune qu'une faible superficie. Pas de séchoir mais le tabac, coupé, trié et mis en "manoques" est stocké "à la pente" dans les locaux d'habitation ou dans les granges. (Une manoque est une liasse de tabac comprenant 25 feuilles). C'est l'Administration des Tabacs qui diminue ou augmente la superficie des permis de culture et le prix d'achat (suivant la qualité) de la récolte. Par le décret du 29 décembre 1810 la culture du tabac était autorisée dans douze départements dont le Lot. Ce nombre passe à 8 puis à 6 mais le Lot pourra toujours planter le tabac c'est à dire deux variétés : le Nykerk et le Paraguay avec une prédominance pour le premier sur nos terres. La culture du tabac va progresser tout d'abord dans les vallées (du Lot et du Célé) pour gagner les Causses où elle permettra aux petites exploitations de survivre et de freiner quelque peu l'exode de la paysannerie vers les villes. En effet le revenu du tabac est plus élevé que celui produit par les blés ou autres céréales. Les paysans sont certains de l'écoulement de leur

production et ils peuvent, à l'avance, calculer approximativement leur revenu et connaître la date du paiement.

Le tabac de Carayac est acheminé au dépôt de Cajarc qui le transfère par voie fluviale, vers le centre de Cahors. Il faut, par exemple, compter 5 jours pour "remonter" - par halage - une gabarre de Cahors à Bouziès. La "descente" est bien sûr plus rapide.

La loi du 30 juin 1835 prévoit de rendre navigable le Lot jusqu'à son embouchure sur la Garonne. Les travaux vont commencer à partir de 1838 et durer jusqu'en 1848 en construisant de nouvelles écluses. Trois dérivations souterraines ont été faites à l'amont de Cahors : à Cajarc (592 m), à Montbrun (352 m) et à Capdenac (264 m). En 1854 est terminée la dérivation de Cajarc qui laisse de côté les parties dangereuses de Cajarc et de Gaillac. Trois dérivations à ciel ouvert ont été également creusées à l'aval de Cahors : à Luzech (place du canal), Mercuès et Albas.

L'âge d'or de la navigation sur le Lot a duré de 1855 à 1865. 300 000 tonnes sont transportées sur le Lot en 1858. Le coût d'entretien de l'ensemble de la voie (Aveyron, Lot et Lot et Garonne) est de 165 000 francs par an. En 1924 la navigation se fait uniquement entre Condat et Fumel (13 500 tonnes). En 1924 le coût d'entretien est de 97 000 francs. Cette rivière qui pendant des siècles était le moyen de transport des marchandises a fourni également du travail à des centaines d'hommes (matelots, éclusiers, gestion des bacs, chargement et déchargement des marchandises). Le chemin de fer ainsi que la construction de nombreux ponts (gratuits) sur le Lot ont rendu caduque la batellerie lotoise. La rivière Lot (Olt) est déclassée comme voie navigable en 1926.

La dérivation de Cajarc longtemps après l'arrêt de la navigation fût concédée en 1947 à EDF pour la construction d'une centrale électrique qui utilise la différence de hauteur entre l'entrée et la sortie du tunnel (5,60 mètres). Elle produit, en 2018, l'équivalent électrique de la consommation d'environ 30 000 personnes. C'est le cas également de la micro-centrale de Montbrun, construite en 1982, mise en service en 1986 ou celle de Saint-Géry (1969) (6000 MWh) ou bien encore celles de Calvignac, Cahors, Mercuès ou Douelle. C'est la SHEM (Société Hydro Electrique du Midi), filiale d'Engie (ex Gaz de France - GDF) qui gère l'ensemble de ces centrales.]

Le 15 mai 1851 le conseil municipal de Carayac décide l'achat d'une petite propriété (maison, jardin et pâture) qui deviendra plus tard l'école primaire mixte de la commune.

C'est **David Delbos** qui est alors maire de la commune. Cependant l'achat ne se fera que 21 années plus tard le 11 novembre 1872.

**Félix Strabols** maire de la commune signera l'acte d'achat pour la somme de 3 250 francs.

(Nous reparlerons de l'école de Carayac quand nous aborderons dans ces chroniques l'année 1872).

